

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2016

L'an deux mil seize, le onze avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Parcé-sur-Sarthe s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Michel GENDRY, Maire.

Etaient présents : MM. Tony LÉVÈQUE, Vincent HUET, Mme Catherine GUITTET, M. Clarisse LEJARD, Mme Valérie DABOUINEAU, MM. Frédéric LUISETTI, Fabien CONILLEAU, Mmes Anaïs FOUSSIER, Laure VAIDIE, MM. Joseph CHENNI, Michel BERNARD, Laurent BOUTTEVIN.

Etaient absents excusés : Mmes Frédérique GRANDIN (procuration C. GUITTET), Emma VÉRON (procuration V. HUET), Gwénaëlle FROISSARD (procuration C. LEJARD), M. Franck LOISON (procuration T. LÉVÈQUE), Mmes Isabelle CHIARAMONTI-MONNET (procuration M. BERNARD), Josiane CLÉMENT (procuration L. BOUTTEVIN).

Secrétaire de séance : M. Vincent HUET.

D110416-01 : MARCHÉ STATION D'ÉPURATION : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Conformément à la réglementation sur les marchés publics et en application du règlement intérieur pour application du code des marchés, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée (pour mémoire : marché compris entre 90 000 € et 5 225 000 € HT) afin de faire le choix de l'entreprise qui entreprendra les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de la commune.

Le marché, composé d'un lot unique, a été publié sur le site du Conseil départemental et dans un journal d'annonces légales. Sur les 8 entreprises qui ont présenté une offre, 4 candidats ont été auditionnés et les propositions ont été analysées et réajustées par notre maître d'œuvre et la Commission Travaux.

Monsieur le Maire vous propose de prendre connaissance de l'avis de la commission et de vous prononcer sur l'attribution du marché.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Adopte l'attribution du marché à procédure adaptée et le choix de l'entreprise dans le tableau récapitulatif ci-joint :

Objet	Entreprise	Montant HT
Construction de la nouvelle station d'épuration des eaux usées	NANTAISE DES EAUX INGENIERIE 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE	Base : 1 267 720,00 €

- Autorise le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise concernée ainsi que tous les documents et actes y afférents ;
- Précise que les dépenses et recettes (demandes de subventions) correspondantes sont inscrites au budget 2016.

D110416-02 : MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE DE TRAVAUX DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT : RELANCE DE LA CONSULTATION

Lors du conseil municipal du 28 septembre 2015, ce dernier a autorisé M. le Maire à lancer la consultation d'appel à concurrence pour la réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement. Elle comprenait 3 lots :

- Lot 1 : mise en séparatif et renforcement des réseaux d'assainissement – renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable
- Lot 2 : renforcement et réhabilitation du poste de refoulement de la rue Basse
- Lot 3 : essais et réception des réseaux

Lors de ces travaux, il est également prévu des travaux sur les réseaux d'eau potable par le Syndicat d'eau – SIAEP L'Aunay-la Touche, plus précisément lors des travaux de la rue Basse, via un groupement de commandes.

Cependant, la consultation pour le lot 1 doit être déclarée « sans suite ».

En effet, le résultat de la consultation pour le lot 1 a mis en évidence que des offres économiquement plus avantageuses pourraient être obtenues en dissociant les travaux à réaliser en un lot ne concernant que l'assainissement des eaux usées, pour le compte de la commune, et un lot limité à la zone géographique « rue Basse » où sont à réaliser en commun des travaux d'assainissement, pour le compte de la commune, et des travaux d'eau potable, pour le compte du SIAEP.

Par voie de conséquence, le lot 3 correspondant à des prestations de contrôle des travaux du lot 1 doit également être déclaré sans suite

L'avis de publicité de la nouvelle consultation devra indiquer que cette nouvelle procédure a été initiée à la suite de la décision de renoncer à passer le marché pour des motifs d'intérêt général.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à relancer la consultation relative aux travaux de réseaux d'assainissement pour les lots 1 et 3.

D110416-03 : MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION DEPURATION DES EAUX USÉES : MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT

Conformément à la réglementation sur les marchés publics, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée afin de faire le choix de l'entreprise qui entreprendra les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de la commune.

Le Conseil municipal s'est prononcé lors de la séance de ce jour sur l'attribution du marché.

Objet	Entreprise	Montant HT
Construction de la nouvelle station d'épuration des eaux usées	NANTAISE DES EAUX INGENIERIE 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE	Base : 1 267 720,00 €

Dans le cadre des demandes de subvention liées au projet, M. le Maire présente la mise à jour du plan de financement, notamment dans le cadre de la sollicitation des différents organismes financeurs :

Postes de dépenses	€ H.T.	Participations financières sollicitées (sous réserve)		
		Organismes	Montants plafonds	plafd aide
Assistance à Maîtrise d'ouvrage	2 000 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	584 929 €	40
Maîtrise d'œuvre	30 000 €			
Missions associées	7 905 €			
Construction de la station d'épuration (STEP)	1 267 720 €	Conseil Départemental de la Sarthe	207 759 €	15
Transfert : travaux sur site existant et transfert vers nouvelle STEP		Maître d'ouvrage	514 937 €	
TOTAL	1 307 625 €	TOTAL	1 307 625 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte la mise à jour du plan de financement présenté pour la construction de la nouvelle station d'épuration des eaux usées de la commune ;
- est informé et autorise M. le Maire à solliciter les différents organismes financeurs cités dans le rapport au titre de ce projet.

D110416-04 : COMPTE DE GESTION 2015 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal pour approbation le compte de gestion 2015 du budget annexe assainissement établi par le receveur municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- 1) Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et la décision modificative, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- 2) Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

- 3) Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a rien à signaler.

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différents secteurs budgétaires et budgets annexes,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion 2015 du budget annexe d'assainissement dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D110416-05 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2015 du budget annexe d'assainissement. Il informe que celui-ci est en tous points conformes au compte de gestion 2015 établi par le receveur municipal.

a) Résultat de clôture : résumé

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE en €	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		191 497,28		142 502,63		333 999,91
Opérations de l'exercice	47 056,86	47 574,51	91 877,94	26 065,43	138 934,80	73 639,94
TOTAUX	47 056,86	239 071,79	91 877,94	168 568,06	138 934,80	407 639,85
Résultats de clôture		192 014,93		76 690,12		268 705,05
Restes à réaliser	/	/	/	/	/	/
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

b) Proposition d'affectation du résultat :

Après avoir délibéré sur le compte de gestion 2015 établi par le receveur municipal et le compte administratif 2015 établi par le Maire et présenté par le 1^{er} adjoint, Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : + 192 014,93 €
- Affectation de l'excédent d'investissement (compte 001) : + 76 690,12 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (moins Monsieur le Maire qui s'est retiré de la salle pour le vote) approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget assainissement, à savoir le résultat de clôture et l'affectation du résultat tels que proposés dans le rapport.

D110416-06 : BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2016 du budget annexe d'assainissement. Le résumé du budget annexe d'assainissement 2016 se présente dans le tableau ci-après (voir présentation détaillée dans la pièce jointe) :

EXPLOITATION en €		INVESTISSEMENT en €		TOTAUX en €	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
300 332,95	300 332,95	2 740 856,49	2 740 856,49	3 041 189,76	3 041 189,76

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité moins 4 abstentions le budget annexe assainissement 2016, tel que proposé dans le rapport et les annexes.

D110416-07 : BUDGET ASSAINISSEMENT 2016 : RECOURS A L'EMPRUNT

Afin de financer les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration des eaux usées, ainsi que les travaux de restructuration des réseaux d'assainissement, et de couvrir le besoin en investissement, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de souscrire un emprunt.

Mais avant de proposer cette souscription, M. le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de consulter plusieurs organismes financiers.

L'emprunt pressenti serait souscrit à hauteur de 1 000 000 € avec une part à long terme et une part à court terme afin de faire le relais dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à consulter des organismes bancaires aux fins de la souscription future d'un emprunt.

D110416-08 : SYNDICAT MIXTE DE RESTAURATION : RETRAIT DE LA COMMUNE D'ASNIÈRES-SUR-VÈGRE

La commune d'Asnières-sur-Vègre souhaite se retirer du Syndicat Mixte de Restauration (S.M.R.) du fait de la fermeture de l'école, les enfants étant désormais scolarisés sur d'autres communes.

Le S.M.R. n'assurant plus la fourniture de repas à Asnières-sur-Vègre qui participe aux frais de fonctionnement des autres cantines municipales concernées, il est proposé de modifier les statuts en conséquence.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal autorise :

- le retrait de la commune d'Asnières-sur-Vègre du Syndicat Mixte de Restauration (S.M.R.) de la Région de Sablé,
- le S.M.R. à modifier ses statuts en conséquence.

D110416-09 : AVANCEMENTS DE GRADES 2016

Aux fins des avancements de grade possibles pour l'année 2016, Monsieur le Maire vous propose la modification du tableau des effectifs de la façon suivante :

Poste fermé	Poste ouvert	Date	Commentaire
1 adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1 adjoint technique de 1 ^{ère} classe	01/04/2016	Avancement de l'échelle 3 à 4 à l'ancienneté par voie dérogatoire
1 adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps non complet (28h45/sem.)	1 adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (28h45/sem.)	01/04/2016	Avancement à l'ancienneté
1 adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1 adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	01/11/2016	Avancement suite à réussite à examen professionnel

Pour information, l'incidence financière mensuelle de l'avancement est de (valeur du point = 4,6303 € brut au 01/01/2016) : + 12 points pour le 1^{er} cas, + 15 points pour le 2^{ème} cas, + 4 points pour le 3^{ème} cas.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- adopte les avancements de grades pour l'année 2016 tels que proposés dans le présent rapport,
- autorise la modification du tableau des effectifs en conséquence.

D110416-10 : PARTICIPATION DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- la délibération sera complétée lors du prochain Conseil du 09 mai 2016

INFORMATIONS DIVERSES :

- Information sur les Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), conformément au 15° de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire ;
- Information et retour sur le versement des dotations de l'Etat depuis 2006 ;
- Courrier conjoint de Parcéens habitant sur la route D8 concernant une demande de mise ne place d'un transport scolaire entre la D8 et le lieu-dit les Braies : M. le Maire propose de rediriger leur demande vers les services du Conseil Départemental ;
- Lundi 25 avril 2016 - 19h30 : rendez-vous à l'école des Marronniers pour la visite du chantier des pavillons, suivie de celle des Ecuries.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 9 mai 2016 à 20h00.

Rappel des dates des Conseils municipaux jusqu'à la rentrée scolaire :

Lundi 13 juin 2016 – 20h00

Lundi 4 juillet 2016 – 20h00

Lundi 29 août 2016 – 20h00

LES MEMBRES PRESENTS :

Michel GENDRY

Tony LÉVÈQUE

Vincent HUET

Frédérique GRANDIN (procuration à C. GUITTET)

Catherine GUITTET

Emma VÉRON (procuration à V. HUET)

Clarisse LEJARD

Valérie DABOUINEAU

Frédéric LUISETTI

Fabien CONILLEAU

Gwénaëlle FROISSARD (procuration à C. LEJARD)

Anaïs FOUSSIER

Laure VAIDIE

Joseph CHENNI

Franck LOISON (procuration à T. LÉVÈQUE)

Michel BERNARD

Isabelle CHIARAMONTI-MONNET (procuration à M. BERNARD)

Laurent BOUTTEVIN

Josiane CLÉMENT (procuration à L. BOUTTEVIN)